

FOIRE A TOUT DU DIMANCHE 21 juin 2026

ORGANISÉE LE COMITÉ DES FÊTES DE VILLIERS-EN-DESOEUVRE

BULLETIN D'INSCRIPTION : merci de bien lire les conditions et le règlement

Fiche de renseignements à remplir conformément à la réglementation en vigueur relative à la vente d'objets mobiliers sur les ventes au déballage.

Je soussigné (e) : NOM : PRENOM :
Né(e) le à Département : Ville :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : Email : @
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)

Ci-joint un chèque (ordre CFVD27) ou espèces de euros correspondant au règlement de mon emplacement de mètres linéaires à 4 euros le mètre (15€ les 5 mètres)

RÈGLEMENT DE LA FOIRE A TOUT

Votre inscription ne sera effective qu'à réception du chèque ou espèces et des documents demandés

L'accueil des exposants se fera de 6h00 à 7h00 (votre zone d'entrée vous sera communiquée quelques jours avant l'évènement), la clôture de la foire à tout est prévue à 18h00.

Pour des raisons de sécurité, aucune installation ne sera autorisée au-delà de 7h00.

Les voitures sont interdites sur l'emplacement, après déchargement vous aurez accès à un parking pour stationner votre véhicule.

Le tarif de l'emplacement est fixé à **4 euros le mètre linéaire (15€ les 5 mètres).**

Les exposants s'engagent à : respecter l'arrêté municipal et le règlement de la manifestation ; être inscrits auprès des organisateurs, respecter le périmètre prévu, ne pas vendre de produits alimentaires ou de boisson sans l'autorisation des organisateurs, respecter le code de la route ainsi que le stationnement. Ne rien accrocher aux clôtures des habitations.

Les vendeurs occasionnels devront fournir une photocopie de leur pièce d'identité pour l'inscription au registre de la foire à tout.

Les ventes d'armes et d'animaux sont strictement INTERDITES.

En cas d'annulation par les organisateurs, et uniquement dans ce cas, le montant de la réservation sera remboursé, la météo n'étant pas un

critère de remboursement. **Aucun désistement ne sera accepté à une semaine du jour de la brocante.**

Les organisateurs se donnent le droit de refuser et d'expulser l'exposant qui manquerait au respect de ce règlement.

Les exposants s'engagent à respecter l'environnement et la commune qui les accueille ; **respecter la nature en laissant l'emplacement propre ! Ne rien laisser sur votre emplacement**

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT ÊTRE ENREGISTRÉS. VÉRIFIEZ QUE VOUS AVEZ BIEN COMPLÉTÉ, SIGNÉ ET JOINT :

- le bulletin d'inscription
- la copie de votre pièce d'identité recto/verso (en cours de validité)
- Votre règlement en espèces ou chèque à l'ordre de CFVD27

A retourner entièrement complété et avec le règlement de réservation avant le 17 juin 2026

A déposer dans la boîte aux lettres au 26 Grande Rue 27640 VILLIERS-EN-DESOEUVRE ou à la Mairie de Villiers-en-Désœuvre

Renseignements au 06 15 89 19 10 ou cfvd27@gmail.com

Je soussigné(e) Mme – M. déclare exacts les renseignements portés sur le présent document.

A Le
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)